

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 26 Octobre 2017

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 7.1, 7.2, 7.3

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h15.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU (à partir du 7.1), M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 5.1), Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE (à partir du 7.3), M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI (à partir du 7.3), Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT (à partir du 5.2), M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Yves MAURICE (à partir du 7.1), M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN (à partir du 7.2), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF,

Etaient absents : M. Dominique SCHAUSS, M. Yoran DELARUE, M. Bernard GAVIGNET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pascal ROUTHIER, M. Michel JASSEY, M. Thierry MORTON

Secrétaire de séance : M. Michel LOYAT

Attribution d'une subvention à l'association « Aqueduc d'Arcier, patrimoine historique » pour le développement d'une application numérique

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021	Montant prévu au BP 2017 : 150 000 €
« Fonds d'aide équipements touristiques »	Montant de l'opération : 4 248 €

Résumé :

L'association de préservation « l'Aqueduc d'Arcier, patrimoine historique » sollicite une subvention auprès du Grand Besançon pour la conception et réalisation d'une application numérique incluant de la réalité augmentée permettant de présenter l'aqueduc tel qu'il existait par le passé.

Il est proposé d'accorder une subvention de 4 248 € pour ce projet qui contribue à la valorisation du patrimoine historique et touristique de l'agglomération via un outil numérique.

I. L'association « l'Aqueduc d'Arcier, patrimoine historique »

Le Grand Besançon abrite un aqueduc gallo-romain – probablement érigé sous le règne de l'empereur Vespasien (69-79) - qui acheminait l'eau des sources d'Arcier jusqu'à *Vesontio*. De conception discrète, l'aqueduc court sur environ 10 km et suit approximativement le cours du Doubs. L'ouvrage a joué un rôle central dans la fondation de la ville et constitue, à l'échelle de la Franche Comté, l'un des vestiges les plus importants de cette époque. A ce jour, il ne reste de ses parties aériennes que quelques tronçons en voie d'érosion.

En 2012, l'association « l'Aqueduc d'Arcier, patrimoine historique » est créée par des passionnés. Leur but : coordonner les collectivités et les acteurs de la culture autour d'un projet commun de préservation et de valorisation des vestiges de l'aqueduc.

Les communes de Besançon, Chalèze, Montfaucon et La Vèze bénéficient par ailleurs d'un soutien en ingénierie territoriale assuré par l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB).

II. Le projet : une application de réalité augmentée

Le temps, le gel, la végétation et les intempéries contribuent à détériorer l'ouvrage. A cela s'ajoute un déficit de visibilité car l'aqueduc peut être facilement confondu avec un simple mur. Un moyen de visualiser l'ouvrage tel qu'il existait par le passé, complet et entretenu, a donc été envisagé autour d'une application de réalité augmentée.

La réalité augmentée est une technique permettant d'insérer en direct un élément 2D (explications textuelles par exemple) ou 3D dans une image réelle. En filmant une ruine, il est par exemple possible de reconstituer sur son écran un bâtiment pourtant presque entièrement disparu. Utiliser la réalité augmentée permettrait ainsi de reconstituer l'aqueduc sur place, d'en révéler la constitution et l'aménagement, d'en percevoir les tronçons majeurs, de comprendre les aspects plus techniques (siphons, bassins etc.), de reconstituer des saynètes révélant les travaux réalisés sur l'ouvrage.

L'association « L'Aqueduc d'Arcier, patrimoine historique » a rencontré le bureau d'étude Héritage Virtuel. Basé à Besançon, il est l'un des principaux acteurs français spécialisés dans les domaines des technologies de modélisation 3D, d'imagerie de synthèse et de réalité virtuelle.

Ensemble, ils ont ciblé les éléments nécessaires à la réalisation de ce projet : Représentation 3D de l'aqueduc, organisation d'un parcours pédagogique, localisation GPS de l'utilisateur et déclenchement d'informations textuelles et iconographiques.

Le développement de l'application s'inscrit dans le cadre d'actions de communication et de pédagogie déjà bien développées par l'association : visites guidées, circuits touristiques vélo, brochures de présentation et de recherche...

Le plan de financement envisagé par l'association est le suivant :

Association « Aqueduc d'Arcier, patrimoine historique »	4300 €	20,00 %
Ville de Besançon (eau et assainissement)	1500 €	7,06 %
Grand Besançon (tourisme)	4248 €	20,00 %
Département du Doubs	4248 €	20,00 %
Région Bourgogne Franche-Comté	4000 €	18,83 %
Communes de l'Est bisontin	1500 €	7,06 %
Renaissance du Vieux Besançon	1444 €	6,80 %
TOTAL	21 240,00 €	100 %

III. Intervention proposée pour le Grand Besançon

Ce projet apparaît totalement en phase avec une double volonté du Grand Besançon : améliorer l'offre touristique du territoire par la promotion de son patrimoine historique et développer des projets innovants en matière de numérique, valorisant si possible le savoir-faire local.

La valorisation de l'aqueduc entre également en cohérence avec la présence de l'Eurovélo6. En bordure du Doubs, cet itinéraire de dimension européenne longe en effet les vestiges de l'aqueduc en traversant notre territoire du Sud-Ouest au Nord-Est. L'Eurovélo6, réputée pour être la plus connue et la plus appréciée des véloroutes françaises, constitue un itinéraire touristique majeur pour le Grand Besançon.

Il est à noter qu'en 2016, le Grand Besançon avait soutenu financièrement le topoguide vélo « Balade au fil de l'eau, entre vallée du Doubs et aqueduc gallo-romain d'Arcier », de 28 pages, réalisé par l'association de l'aqueduc d'Arcier avec l'appui de l'agence d'urbanisme et que l'association prévoit de rééditer chaque été.

Néanmoins, à ce jour, les usagers locaux et les cyclotouristes de passage sur l'Eurovélo6 ne peuvent soupçonner l'existence du site archéologique qui la longe, a fortiori au printemps et en été où la végétation abondante masque les coteaux.

L'application de réalité augmentée répond à ce problème en redonnant visibilité et lisibilité à l'aqueduc pour en faire une attraction touristique novatrice et attrayante. Les atouts pédagogiques des outils de médiation numérique ne sont plus à démontrer : ludiques et interactifs, ils se mettent aisément au service de la transmission du patrimoine.

Par ailleurs, la volonté affichée du Grand Besançon est de transformer le territoire en véritable terrain d'expérimentation et d'innovation du numérique.

Le développement de cette application de réalité augmentée est une excellente opportunité pour accompagner une initiative promouvant la filière numérique sur le territoire. En sollicitant des acteurs locaux à la pointe de la technologie, ce projet s'inscrit dans la stratégie économique de développement de la filière numérique du Grand Besançon.

Aussi, au regard de la convergence des objectifs entre l'association « Aqueduc d'Arcier, patrimoine historique » et le Grand Besançon, il est proposé de répondre favorablement à la demande de subvention de 4248 € de l'association pour le développement de son application de réalité augmentée.

Les crédits seront prélevés sur la ligne « Fonds d'aide équipements touristiques » du budget tourisme (chapitre 204).

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 248 € à l'association « l'Aqueduc d'Arcier, patrimoine historique » pour la réalisation d'une application numérique.

Préfecture du Doubs

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

Délibération du Bureau du Jeudi 26 Octobre 2017
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon



Reçu le 07 NOV. 2017
Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président